



MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2022

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que le conseil municipal de cette Ville a adopté, à sa séance du 12 septembre 2022, une résolution fixant la date de la séance ordinaire du mois d'octobre au **mardi 4 octobre 2022 à 19 h** plutôt qu'au lundi 3 octobre 2022 à 19 h, tel que le prévoit le calendrier, et ce, compte tenu des élections générales provinciales.

Cette séance se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Ville de Bécancour, le 14 septembre 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville